

ABONNEZ-VOUS

au "COLON"

Seul journal imprimé dans le Comté

Un An. \$ 1.00

Pays Etrangers. \$ 2.00

LE COLON

Organe du Comté du Lac-Saint-Jean

Tarif des Annonces

Première insertion, 15c

Deuxième " 10c

Tarif spécial pour annonces à longs termes.

La Cie de Publicité de Roberval, Propriétaire.

Rédigé en Collaboration.

FAUSSE MANŒUVRE

Les événements, d'une gravité exceptionnelle, qui se sont déroulés à Québec depuis le soir du Jeudi-Saint jusqu'à mardi matin, sont regrettables, pour ne pas dire plus, et il est très difficile de prévoir maintenant toutes les conséquences fâcheuses qui en résulteront, non-seulement pour les individus qui en ont été les acteurs plus ou moins conscients, mais aussi pour toute la race canadienne-française.

Nous réprouvons absolument cette manière forte de se faire justice soi-même, et sans vouloir porter un jugement définitif sur ce qui s'est passé à Québec ces jours derniers, nous croyons que c'est faire une fausse manœuvre et un bien mauvais pas que de protester, par le désordre et l'anarchie, contre l'application même arbitraire et intempestive d'une loi adoptée malgré nous et contre nous, il est vrai, mais qui est loi tout de même.

Ce n'est pas en cassant des vitres, en assommant policiers et soldats ou en dévalisant des magasins que l'on peut espérer obtenir le redressement des griefs que nous subissons par l'abus d'autorité de nos gouvernants et de leurs satellites.

Nous ne pouvons, malgré l'abondance des détails que les grands journaux nous ont servis sur ces événements, diagnostiquer d'une manière certaine toutes les causes qui les ont fait se précipiter, mais il nous paraît évident que nous n'aurions pas été les spectateurs attristés de ces désordres si les Jeunes québécois n'avaient pas été poussés à bout par toutes sortes de vexations et proyoqués par de sales agents bien payés pour leur sinistre besogne.

L'élément canadien-français se doit à lui-même de lutter dignement et sans forfaire pour la survivance de sa foi, de sa langue et de sa race, contre l'irrégion et le fanatisme de ses compatriotes ennemis; et cette lutte sera digne, et la victoire certaine, si, appuyés sur la foi et le patriotisme nous évitons le désordre et si nous marchons toujours dans le chemin de l'honneur et de la vertu.

X X X

Le Finaud!

L'an dernier, quand M. Borden voulut imposer au Canada le service militaire obligatoire, il alla chercher ses instructions à Londres. Il en revint avec un programme tout tracé, et, après s'être assis sur toutes ses déclarations et ses promesses antérieures, il s'attela résolument à sa criminelle besogne.

Aujourd'hui, M. Borden veut aller plus loin. Il a réalisé le monumental fiasco de sa loi de conscription, et il désire serrer encore les mailles du filet. Il va falloir couper dans la loi tout ce qui était théoriquement de nature à protéger l'intérêt national. Comme M. Borden redoutait les protestations, il s'est fait faire une demande pressante de secours par Loyd George. De cette façon, tous les intérêts Canada devront céder le pas à l'intérêt supérieur de l'Empire. Voilà qui dégage bien la responsabilité de notre premier ministre et qui cadre admirablement avec ses plus intimes aspirations: périsse le Canada pourvu que l'Empire continue à dominer le monde. Il a tout de même de superbes trouvailles, notre premier. Celle-ci, pour une tête d'âne, n'est vraiment pas trop mal.

L'insondable bêtise

Un pamphlet sorti des imprimeries de l'État nous révèle l'état dans lequel le Canada se trouve par rapport à la main-d'œuvre agricole. Ce pamphlet dénonce un déficit considérable de la main-d'œuvre, dans toutes les provinces du Dominion. Ce déficit se chiffre, par province, comme suit:

Alberta manque de 6,000 hommes pour les semences et de 7,000 pour les récoltes;

Saskatchewan manque de 10,000 hommes pour les semences et de 15,000 pour les récoltes;

Manitoba manque de 7,000 hommes pour les semences et de 10,000 pour les récoltes;

Ontario manque de 7,500 hommes pour les semences et de 12,500 pour les récoltes;

Ontario demande en outre 15,000 jeunes gens et 5,000 femmes.

Québec manque de 10,000 hommes;

Le Nouveau-Brunswick manque de 1,500 à 2,000 hommes.

La Nouvelle-Ecosse manque de 2,500 hommes.

C'est en face d'une pareille situation; c'est au moment où la production est d'autant plus nécessaire que la famine menace même les armées; c'est au moment où tous nos efforts devraient converger vers la production intensive que l'on traîne nos fils de cultivateurs, nos colons devant les tribunaux d'appel afin de faire casser la sentence qui les a exemptés du service militaire. Il nous faudrait tripler cette année notre production, et les personnes autorisées admettent que la récolte de 1918 sera à peine égale à celle de 1917. Nous mangeons notre capital: nos troupeaux diminuent dans une proportion alarmante décimés par les nécessités de la guerre, l'absence de main-d'œuvre et les hauts prix du marché. Tout le monde admet, réalise que dans toutes les parties du pays on manque de bras. Et pourtant, on s'acharne à poursuivre une politique d'insensés; on marche avec un entête-

ment stupide dans une voie désastreuse. Et quand les armées alliées demandent du pain; quand la terre demande des bras, on ne pense qu'à faire des soldats. Que nos gouvernants soient criminels ou fous, ils devraient être enchaînés.

RAOUL...

Notre-Dame-de-la-Dore

Notes Historiques

Sur le grand feu du Lac St-Jean et du Saguenay, le 19 Mai 1870.

Cet ouragan de flamme qui partait de St-Félicien avait atteint, en 4 ou 5 heures, Chicoutimi, distance d'environ 90 milles, balayant sur son passage toutes les jeunes paroisses du Lac St-Jean et de Chicoutimi.

Ayant toujours aimé la conversation des vieux sur les choses du passé il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre raconter les histoires du grand feu, tel qu'on l'appelle encore de nos jours. Un tel nous dira, par exemple: moi, je suis né dans l'année du grand feu; un autre, c'est telle autre chose, et toujours l'année du grand feu.

Cet événement fut si extraordinaire que tous croyaient que c'était là la fin du monde.

Je veux, ici, vous raconter en quelques lignes le récit suivant qui m'a été donné par deux personnes qui ont vu. Ce sont MM. Clovis et Wilfrid Perron actuellement de St-Félicien, qui étaient jeunes gens alors et fils de M. Joseph Perron.

L'événement dont je vais vous parler se passait sur les bords de la rivière du Bassin à 9 milles de son embouchure, dans la paroisse de N. D. de Laterrrière. Il y avait là une petite colonie établie sur chaque rive de la rivière, six familles du côté nord et sept du côté sud dans l'espace d'environ 1 1/2 mille.

Les familles du côté nord étaient les suivantes: Léon Gagnon, Gagnon (minou), Joseph Perron, Ernest Gagnon, Alphée Tremblay, Désiré Gagnon.

Côté sud

Ferdinand Gagnon, Dominique Tremblay, Prospère Gagnon, Euloge Gagnon, Etienne Tremblay, Côme Tremblay, Gédéon Gagnon.

Le printemps avait été beau et sec et les semences étaient à peu près finies.

Dans la journée du 19, il faisait très chaud, avec vent du sud, mais dans l'après-midi, le soleil commença à s'obscurcir par la fumée, et vers le soir, cette fumée était devenue si épaisse que les habitants se sentaient enveloppés de cette matière qui les rendait presque malades.

Enfin, à 5 heures du soir, ils entendirent un bruit qui ressemblait au roulement du tonnerre lorsqu'un orage se prépare. C'était bien le feu si terrible qui descendait sur les

montagnes du côté sud de la rivière, et arrivait comme un torrent qui ne peut arrêter. Le vent qui avait soufflé toute la journée du sud était devenu du Nord-Ouest et donnait en plein sur ces pauvres colons qui ne savaient que faire, devant cette rage de feu.

Tout à coup, on aperçut une voiture venant du bout d'en haut du rang, qui se sauvait devant le feu; c'était M. Désiré Gagnon avec sa famille, en petite charrette, car on ne connaissait pas les voitures de luxe en ces temps là. Il criait "sauvons-nous car, c'est la fin du monde." L'une après l'autre, les voitures partirent à la suite, au nombre de huit, abandonnant tout afin de s'éloigner du feu qui les menaçait, pas un ne savait où il allait.

Le peu de provisions et de linge que ces pauvres affligés portaient avec eux ils le perdaient dans leur fuite affolée et tout brûlait derrière eux.

Cette course devant le feu devait beaucoup ressembler à la fuite de Loth devant Sodôme et Gomorre. Au fur et à mesure que les gens avançaient le feu les devançait.

Tout brûlait le long du chemin: les habitations, les clôtures tout était en flamme, le feu prenait sur leur linge, on criait, on se lamentait au bon Dieu et à tous ses saints. Arrivés à un détour du chemin, appelé le cran à Léon, au bout du rang, ils descendirent de voiture au milieu du feu. Le vent était alors d'une force extraordinaire. Les chevaux furent dételés et la pauvre petite caravane se rendit en grande hâte vers la rivière, sa seule planche de salut.

Rendus à la rivière tous se plongèrent dans l'eau. Les plus vieux tenaient. Les enfants dans leurs bras, des couvertes trempées dans l'eau servaient de protection contre le feu.

Les chevaux qui avaient été laissés libres hennissaient et allaient ici et là. Toutes les voitures étaient brûlées. Le linge et les provisions avaient été consumés, y compris une caisse d'œufs qui servit tout de même au repas du soir.

En arrivant au cran à Léon nous avions rencontré l'oncle Charles Gaudreault qui revenait du moulin à farine. Il avait jeté le contenu de sa charge dans un grand puits qu'il y avait là, la croyant en sûreté. Après le feu, il constata que tout avait été consumé. Le puits était asséché.

Il était environ 8 heures du soir lorsque le calme fut rétabli et les fugitifs durent passer la nuit à la belle étoile.

Pour comble de malheur il plut toute la nuit, une pluie qui ressemblait à du soufre.

Le lendemain, il fallait retourner voir ce qui s'était passé. Sur les 13 établissements 3 seulement avaient été épargnés. Plusieurs animaux de ferme n'avaient pu échapper à l'incendie.

M. Joseph Perron, le père de mes deux narrateurs, était l'un de ces privilégiés que la Providence avait épargnés.

Ce bon père de famille racontait ce qui s'était passé à son retour chez lui.

Plus d'une fois il dut éteindre le feu. Las de lutter, il planta en terre sa croix de tempérance et demanda à Dieu d'épargner le fruit de tant de sueurs. Sa prière fut exaucée, et il se fit un devoir, comme marque de sa reconnaissance envers la Providence, de recevoir chez lui presque tout l'été plusieurs des familles qui avaient été éprouvées.

Ce M. Perron avait quatre enfants, trois garçons et une fille. Au moment de la fuite, celle-ci avait emportée, cachée dans son tablier, une couvée d'œies, dont elle ne voulut pas se séparer.

M. Léon Gagnon avait été plus éprouvé. Ses bâtisses, sa lingerie, ses provisions de bouche avaient été détruites. On avait pourtant pris la précaution de mettre ces dernières dans une cave, mais elles ne furent pas épargnées.

Pour indiquer la violence de l'incendie, on rapporte que le manche d'une pelle de fer qu'on avait plantée en terre avait été consumé.

M. Euloge Gagnon avait été plus heureux. Ses bâtisses avaient été épargnées. M. Gagnon était le fils de M. Frs. Gagnon, décédé à Roberval, il y a quelques années, à l'âge de 100 ans. Sa mère mourut aussi à Roberval à l'âge de 104 ans. Ces deux anciens étaient nés, paraît-il, le même jour aux Eboulements.

Sur treize établissements, 3 seulement avaient été épargnés. L'été fut beau, la récolte abondante, et ces braves pionniers purent peu à peu réparer les désastres dont ils avaient été victimes.

A l'automne, deux secousses assez fortes de tremblement de terre vinrent encore jeter la frayeur parmi ces colons. On raconte d'assez intéressantes histoires survenues à cette occasion. L'espace me manque pour en faire la narration.

Qu'on me pardonne d'avoir ressuscité ces souvenirs des bons vieux temps qui tendent à disparaître. Si l'on pouvait ramasser dans chaque paroisse les miettes de l'histoire des premiers temps du Saguenay, ce serait d'excellentes pages à laisser à nos descendants, pages où ils pourraient puiser largement les plus belles leçons de patience, d'esprit d'abnégation et d'amour du sol.

UN JEUNE.

Comme des loups

Il existe une loi dans les statuts du gouvernement provincial accordant une prime de \$15.00 à toute personne assez chanceuse pour abattre un loup. Cette loi créée dans le but d'assurer plus de protection à la vie des citoyens contre l'appétit de ces animaux féroces, terreur de nos colons, semble avoir été mise de côté depuis quatre ans, c'est-à-dire, depuis que la guerre est commencée, pour

être exploitée par ce gouvernement fédéral contre une race de loups qui a surgi dans notre pays, avec la conscription et dont la férocité, paraît-il serait mille fois plus à craindre que celle des loups sauvages, aux yeux de notre gouvernement.

Alors, pour prévenir tout dégât, notre gouvernement, composé sans doute d'hommes prévoyants, a résolu de frapper un coup pour se débarrasser de cette horde de loups, qui lui donne tant la frousse. Pour ce, il a tout simplement passé une loi, établissant la conscription de tout ceux qui avaient atteint l'âge de 20 à 34 ans. Pour lors, tous ces conscrits ont été obligés de donner leurs noms au gouvernement.

Plusieurs ont réussi à se faire exempter, d'autres ont été enrôlés de suite. Mais les organisateurs de cette chasse ne sont pas satisfaits de leur première excursion, c'est pourquoi ils ont lancé une nouvelle troupe de chasseurs avec pouvoir de les arrêter tous petits et grands, jeunes et vieux, avec en plus la promesse d'une récompense pour chacun des conscrits qui sera conduit aux casernes. Il va sans dire que la meute est remplie d'ardeur, et même que ses procédés ne sont pas très délicats.

Voilà, sans doute, une vailante manière de s'y prendre pour détruire une jeune race qui ne demandait que la tranquillité et le droit de vivre. Mais la chance était belle pour les profiteurs de guerre et ils ont sauté dessus à pieds joints. Voilà où nous en sommes rendus, on nous vend comme des loups pour donner notre chair en pâture aux canons allemands afin de sauvegarder l'esprit de domination que l'empire nourrit sur tout le genre humain.

JEAN LOUP.

Que va-t-il en résulter?

Depuis que la conscription a été établie dans notre pays, le peuple a sans cesse protesté, de toutes manières, auprès du gouvernement, en faisant valoir les raisons de son opposition à cette loi et les conséquences qui pourraient en résulter. Tant que le gouvernement s'en est tenu à l'observance stricte de sa loi; tant qu'il n'a pas dépassé les bornes dans l'application de cette loi infâme, qui achemine notre pays vers la ruine; tant qu'il n'a pas pris à la gorge ceux qu'il entendait atteindre par la conscription; tant que la haine d'une certaine secte, ne s'est pas montrée sous toutes ses faces, le peuple a gardé étouffés en lui son ressentiment et le vent de révolte qui soufflait dans ses idées.

Mais aujourd'hui, c'en est fait, tout paraît consommé; les flots d'injures que l'on a versés contre nous sont à leur comble; la manière infâme dont les agents du gouvernement se servent pour arrêter les conscrits a mis le feu à la mèche et voilà que le peuple

se soulève et veut montrer à nos gouvernants, que l'homme ne se conduit pas comme un troupeau d'animaux.

Il est tout à fait regrettable d'avoir à enregistrer des troubles dans notre pays, mais, tous s'accordent à le dire. Le gouvernement l'aura voulu par ses mauvais principes et sa non clairvoyance pour ce qui concerne l'avenir de notre pays. Mais voilà que le gouvernement, à la vue de ces troubles, loin d'ouvrir les yeux et de considérer pour un moment la mauvaise route où il s'est engagé et de faire un effort pour revenir sur ses pas, s'enforce de plus en plus dans le bourbier où il s'est jeté.

Comme en Allemagne, on établit le règne de la soldatesque, on proclame la loi martiale et voilà qu'un peuple se voit conduit par une bande de soldats et qui, sous l'égide de: "La loi du plus fort est toujours la meilleure" forcent les gens l'épée dans les reins à ne quitter leurs maisons que pour les besoins les plus urgents.

Quelle mentalité! on veut des soldats pour aller combattre là-bas le militarisme prussien et on ne trouve rien de mieux que de l'établir ici pour satisfaire l'appétit et la soif péennaires de nos gouvernants.

Après cela, que va-t-il nous arriver?.....

A tous, nous demandons du calme et nous espérons que les autorités contribueront à calmer les esprits par la conciliation et par une application raisonnable de la conscription.

JUVENIS

L'ANNONCE

Je suis l'Annonce— mon nombre est légion.

Je suis la maille de la chaîne qui relie l'acheteur au vendeur.

Je suis la force qui peut créer des besoins nouveaux, diminuer le coût de la distribution et payer à celui qui m'emploie d'énormes dividendes.

Je suis l'ami naturel du public, bien que cette amitié soit parfois cachée par le camouflage égoïste de celui qui se sert de moi pour parler trop de lui et trop peu des autres.

Je parle au public comme le fait mon créateur—je ne puis parler avec conviction si mon créateur ne sait pas me faire parler.

Je ne puis discuter avec mon créateur. Ma seule défense est la façon dont je suis acceptée par le public.

On me tient souvent responsable de faillites pour lesquelles je ne suis pas à blâmer.

Je ferai une bonne journée de travail tous les jours où mon créateur me donnera de l'ouvrage à faire.

Il arrive souvent que l'on s'attend à ce que je puisse travailler quand mon créateur ne me donne rien à faire.

Je suis la cause de succès et la victime de fantaisies.

Je suis l'Annonce.

"PUBLICITÉ"

Société d'Agriculture du Comté du Lac St-Jean Division A

Election spéciale des Directeurs de la Société d'Agriculture du Comté du Lac St-Jean Division A, ordonnée par l'Honorable Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, après avoir annulé l'élection du 16 janvier 1918, pour faute d'avoir rempli toutes les formalités prescrites par la loi, laquelle élection spéciale a eu lieu en la salle de l'Hôtel de Ville à Hébertville-St-Jean, lundi le 18 mars 1918, à dix heures de l'avant-midi sous la Présidence de l'Agrologue du district, M. A. J. M. Bélanger, et à laquelle étaient présents: MM. J. R. Desbiens, Méridé Boily, T. Langevin, Aug. Coulombe, T. L. Desbiens, J. Simard, T. Côté, P. Simard, J. Duchêne, P. Dallaire, Edg. Dallaire, J. A. Bouchard, J. Rainville, A. Lemay, A. Larouche, Jos Simard, H. Gaudreault, O. Déchène, W. Larouche, J. Bergeron, V. U. Larouche, V. Tremblay, I. Tremblay, J. L. Hudon, H. Gagné, E. Fortin, L. Déjardin, Léo Larouche, L. P. Gagnon, X. Gagné, A. J. Gagnon, A. Tremblay, Ed. Gagnon, Lauréat Gagnon, Nap. Côté, F. Gagné, F. Néron, A. Couture, O. Gagné, Almas Thibault, J. Angers, Aug. Lavoie, Paschal Lavoie, Alf. Lavoie, Théo. Dufour, A. Couture, G. Hudon, E. Couture, C. Lemay, Ed. Duchêne, H. A. Houde, D. Gauthier, A. Simard, O. Tremblay, X. Tremblay, A. Boivin, D. Boudreault, J. Martel, O. Simard, J. Maltais, E. Savard, A. Girard, J. McNeill, B. Maltais, J. E. Simard, Théo. Tremblay, A. Dallaire, J. Langevin, A. Bouchard, T. L. Ouellet, T. Boudreault, C. Gosselin, G. Côté père, G. Côté fils, A. Perron, P. Langevin, D. Côté, J. Tremblay, P. T. Villeneuve, P. Bégin, D. Monger, D. Lapointe, J. Gaudreault, E. Coulombe, Alfred Lavoie, J. Simard, A. Gagnon, J. E. Dufour, J. D. Desbiens, H. Déchène, T. Tremblay, L. Jean, J. Rinfret, H. Lepage, E. Maltais, A. Monger, T. Gagnon, J. Ratté, V. Fortin, F. Laplante, A. Coulombe, M. Simard, G. Lepage, J. Gignère, J. A. Allard, D. E. Gagnon, J. Fortin, J. Tremblay, H. Martel, J. Martel, B. Dégné, A. Fortin, J. Duchêne, M. Landry, F. Lapointe, J. Gervais, formant un total de 119 membres présents à cette élection.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée qui a été tenue le 16 janvier 1918 ainsi que de celui de l'assemblée qui a été tenue en 1917, et après certains renseignements donnés par le Président, M. Bélanger, sur la manière de procéder à la présente élection, etc.

To. M. L. N. Asselin propose secondé par M. F. Lapointe que M. Alph. Fortin soit élu directeur pour la paroisse d'Hébertville.

En amendement, M. A. Hudon propose secondé par M. Jos Duchêne que M. Jules Martel soit élu directeur pour la dite paroisse d'Hébertville. L'amendement est mis aux voix, et le partage a lieu et 70 votes lui sont accordés.

20. M. J. E. Dufour propose secondé par M. A. P. Hudon que M. Jean Simard soit élu directeur pour Hébertville village. En amendement M. L. N. Asselin propose secondé par M. X. Gagné que M. Frs. Lapointe soit élu directeur pour Hébertville village. L'amendement est mis aux voix et le partage a lieu.

Sont pour l'amendement le proposeur et le secondé et 14 votes lui sont accordés.

Sont pour la motion principale le proposeur et le secondé et 74 votes lui sont accordés, laissant une majorité de 30 voix en faveur de la motion principale et l'amendement est battu et M. Simard est élu directeur.

30 M. J. R. Desbiens propose secondé par M. L. N. Asselin que M. Alf. Lavoie soit élu directeur de Ste-Croix.

40 N'ayant pas rencontré d'opposition M. A. Lavoie est déclaré élu (par acclamation).

40 M. J. R. Desbiens propose secondé par M. A. P. Hudon que M. Sixte Bouchard soit élu directeur de la paroisse de St-Jérôme.

En amendement M. L. N. Asselin propose secondé par M. X. Gagné que M. Jos. Noël soit élu directeur de la paroisse de St-Jérôme.

L'amendement est mis aux voix et le partage a lieu.

Sont pour l'amendement le proposeur, le secondé et 31 votes lui sont accordés.

Sont pour la motion principale le proposeur, le secondé et 77 votes lui sont accordés laissant une majorité de 46 en faveur de la motion principale et M. Bouchard est élu directeur.

50 M. Donat Monger propose secondé par M. J. R. Desbiens que M. Ant. Gauthier soit élu directeur pour St-Jérôme Village.

N'ayant pas rencontré d'opposition M. Gauthier est déclaré élu.

50. M. L. N. Asselin propose que M. Georges Côté, père, soit élu directeur pour Hébertville-Station.

M. Côté ici présent refuse et déclare qu'il réside dans St-Bruno et ne veut pas accepter.

M. P. A. Hudon propose secondé par M. J. E. Dufour que M. J. R. Desbiens soit directeur pour Hébertville-Station.

En amendement M. L. N. Asselin propose secondé par M. X. Gagné que M. David Gauthier soit directeur de Hébertville-Station.

L'amendement est mis aux voix et le partage se fait.

Sont pour l'amendement le proposeur et le secondé et 24 votes lui sont accordés.

Sont pour la motion principale le proposeur et le secondé et 41 votes lui sont accordés laissant une majorité de 29 voix en faveur de l'amendement, et la motion principale est battue et M. J. Martel est élu directeur.

J. A. GARON COURTIER METABETCHOUA

Argent à prêter sur hypothèques, avec ou sans amortissement.

Achat de billets - Collections - Assurance-feu.

SPECIALITE : Achat de créances hypothécaires, au plus haut prix du marché.

Terres à vendre à bonnes conditions. Toutes affaires terminées promptement.

Sont pour la motion principale, le proposeur, le secondé et 77 votes lui sont accordés, laissant une majorité de 53 voix en faveur de la motion principale et J. R. Desbiens est élu directeur.

60. M. J. R. Desbiens propose secondé par M. D. E. Gagnon, que M. Etienne Coulombe soit directeur pour St-Gédéon Village.

En amendement M. L. N. Asselin propose secondé par M. Joseph Girard, ex-M. P. soit élu directeur de St-Gédéon Village.

L'amendement est mis aux voix et le secrétaire commence à faire le comptage des votes, mais M. Vild. Tremblay fait remarquer que l'amendement n'a pas eu de secondé, alors M. J. Langevin seconde l'amendement de M. Asselin.

Mais à ce moment M. Asselin se déclare prêt à retirer son amendement et M. Langevin y consent et, sur ce, M. E. Coulombe est élu directeur.

70. M. Amd. Coulombe propose secondé par M. Frs. Laplante que M. André Bouchard soit élu directeur de St-Gédéon paroisse, il n'y a plus d'opposition et M. Bouchard est élu.

80. M. J. R. Desbiens propose secondé par M. T. L. Ouellet que les gens dont les noms suivent soient élus directeurs comme suit :

M. Thomas Boudreault, St-Bruno Paroisse, T. L. Desbiens, St-Bruno Village, Thomas Fleury, St-Coeur de Marie, M. Ovide Trépannier, l'Ascension, Xavier Simard, St-Henri Est, J. A. Gagné, St-Henri Ouest.

Ces six derniers sont élus sans opposition.

M. A. J. M. Bélanger président remercie les gens et demande au secrétaire de convoquer une assemblée des nouveaux Directeurs pour mercredi prochain le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi en la salle de l'Hôtel-de-Ville de Hébertville-Station et la séance est terminée.

(Signé) A. J. M. Bélanger, Président. J. C. Hudon, Sec-Trés.

Vraie copie du procès-verbal de l'élection tenue le 18 mars 1918 à Hébertville-Station.

Donné à Hébertville-Station ce 20 mars 1918. J. C. Hudon, Sec-Trés.

Le Journaliste

Dit Mgr Waltz dans "Notes et Souvenir"

Les travaux des journalistes sont rarement appréciés. Combien de ceux qui critiquent les journalistes pourraient exercer ce métier pendant six mois seulement. On ne saurait s'imaginer tout ce qu'un rédacteur a à souffrir. On exige de lui de tout savoir, d'être au courant de tout. Quand il a fait un article qui lui a coûté des heures de travail, où il a mis tout son esprit et parfois tout son cœur, on apprécie peu ou pas son oeuvre. Parfois, on s'en moque même. Je comprends parfaitement qu'un journaliste vieillisse avant l'âge, et qu'il soit atteint de maladies typiques, maladie du cœur, du foie, de la rate. Il n'y a pas de profession qui exige autant de caractère et autant de cœur que celle de rédacteur de journal. J'en sais quelque chose par expérience personnelle, et c'est pour cette raison que je professe une grande estime pour les journalistes.

AVIS

Province de Québec. Municipalité de Pérignonka. Avis est par le présent donné par le soussigné Osiat Brassard Secrétaire de la municipalité sus-dite à tous les étrangers propriétaires de terrains imposables dans notre municipalité de fournir leur adresse au Secrétaire de ladite municipalité, et de s'occuper du paiement de leurs taxes dans le plus court délai.

Donné à Pérignonka le 25ème jour de février 1918.

OSIAS BRASSARD Sec-Trés.

AVIS

"Perron & Compagnie Limitée." Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de février 1918, constituant en corporation MM. Georges Perron marchand, J.-Euclide Perron, ingénieur civil, tous deux de Saint-Jérôme, Cyprien Gagnon, entrepreneur, de Saint-Félicien, Didier Michaud, commis de Chicoutimi, et Armand Boily, avocat, de Roberval, dans les buts suivants :

Acheter, louer, mettre en œuvre et en vente des concessions forestières et des droits de coupe et à cet égard, construire, acheter, vendre et exploiter des scieries avec leurs accessoires, vendre et manufacturer des produits du bois, faire le commerce du bois sous toutes ses formes et faire des entreprises forestières ; Faire des entreprises de construction de toutes sortes, soit en bois, en béton, en acier, ou en bois ou simultanément ainsi que des constructions de chemin de fer pour le compte de compagnies ou de d'autres particuliers et entreprises de travaux de macadam, asphalte ou gravelage ; Fabriquer de la brique, de la pierre artificielle et autres produits de ciment pour vente ou échange ; Faire le service de voiturier pour

CULTIVATEURS ! LISEZ !

Ceci vous intéresse.

Nous avons ouvert, à Roberval, un bureau d'immeubles. Si vous avez l'intention de vendre, échanger ou acheter une ferme et si vous voulez que cela soit fait promptement, avec satisfaction complète, écrivez-nous, téléphonez-nous ou venez nous voir.

Par des correspondances publiées dans plus de quinze journaux depuis un an, nous avons attiré l'attention des cultivateurs de toute la province de Québec sur la Région du Lac St-Jean, et nous avons en mains des demandes nombreuses venues d'un peu partout.

Nous avons en mains pour vente immédiate plusieurs belles fermes, fromageries, moulins à scie, de tous prix et à bonnes conditions.

M. J. S. SIMARD, Huissier est notre représentant autorisé pour Normandin, St-Méthode et Albanel.

DU TREMBLAY & DELISLE, COURTIERS EN IMMEUBLES, ROBERVAL, P. Q.

ARTHUR du TREMBLAY, Agentur-Général, J. HENRI DELISLE, Ex-gérant Banque Molson. Téléphones Dubuc et Centre.

les passagers par terre et par eau dans tout le comté du Lac Saint-Jean et celui de Chicoutimi :

Acquérir la totalité ou partie des affaires, des propriétés, de l'actif ou des obligations de toute société, personne ou compagnie exerçant des opérations en tout ou en partie de la même nature que celles de la compagnie ;

Emettre des actions acquittées, des obligations, des débiteures ou d'autres valeurs pour le paiement soit total soit partiel de propriétés mobilières ou immobilières, droits, réclamations, privilèges, concessions ou autres avantages que la compagnie peut légalement acquérir ;

Emettre des actions acquittées, des obligations ou débiteures en paiement des services rendus à la compagnie, soit par des membres ou officiers de la compagnie ;

Acquérir, échanger, louer ou aliéner toute propriété mobilière soit pour des fins de construction, établissement ou autres ;

Hypothéquer ou engager les propriétés immobilières de la compagnie ou donner en nantissement les propriétés mobilières afin de garantir les obligations, débiteures ou valeurs ou tout montant emprunté pour les fins de la compagnie ;

Acheter, vendre, louer, posséder, améliorer des terrains pour des fins d'établissement ou de colonisation ainsi qu'acquérir, posséder et administrer des entrepôts frigorifiques ;

Construire des usines ou exploiter des pouvoirs hydrauliques, les acquérir et les posséder, sous le nom de "Perron & Compagnie, limitée", avec un capital social de quarante mille piastres (\$49,000.00), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres (\$100.000) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Saint-Jérôme, dans le district de Roberval.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour de février 1918.

Le sous-secrétaire de la province, 869-10-2 C. J. SIMARD.

"Perron & Compagnie Limitée."

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies Act, letters patent have been issued by the Administrator of the Province of Quebec, bearing date the twenty-seventh day of February, 1918, incorporating MM. Georges Perron, marchand, J.-Euclide Perron, ingénieur civil, tous deux de Saint-Jérôme, Cyprien Gagnon, entrepreneur, de Saint-Félicien, Didier Michaud, commis de Chicoutimi, et Armand Boily, avocat, de Roberval, dans les buts suivants :

To purchase, lease, operate and sell forest concessions and the

rights to cut in such regard, construct, purchase, sell and exploit sawmills with their accessories, sell and manufacture the products of wood, deal in lumber under all its forms and carry on forestry undertakings ;

To carry on building operations of all kinds, either in wood, concrete, steel and wood, or simultaneously and also construct railways on account of companies or of other individuals, and macadam, asphalt or gravel works ;

To manufacture brick, artificial stone and other cement products for sale or exchange ;

To carry on the service of carrier for passengers by land and water throughout the county of Lake Saint-John and that of Chicoutimi ;

To acquire the whole or part of the business, property, assets or liabilities of any firm, person or company carrying on operations in whole or in part of the same nature as those of the company ;

To issue paid up shares, bonds, debentures or other securities for the total or partial payment of the moveable or immovable property, rights, claims, privileges, concessions or other advantages that the company may lawfully acquire ;

To issue paid up shares, bonds or debentures in payment for services rendered to the company, either by members or officials of the company ;

To acquire, exchange, lease or alienate any moveable or immovable property either for the particular purposes of the company or for construction, settlement or other purposes ;

To mortgage or pledge the immovable property of the company or pledge the moveable property so as to guarantee the bonds, debentures or securities or any amount borrowed for the purposes of the company ;

To purchase, sell, lease, hold, improve lots of land for the purposes of settlement or colonization and also to acquire, hold and manage cold storage warehouses.

To construct workshops or exploit water powers and acquire and hold same, under the name of "Perron & Compagnie, limitée", with a capital stock of forty-nine thousand dollars (\$49,000.00), divided into four hundred and ninety (490) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of the business of the corporation will be at Saint-Jérôme, in the district of Roberval.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this twenty-seventh day of February, 1918.

870-10-2 C. J. SIMARD, Assistant Provincial Secretary.

Cartes Professionnelles

ARMAND BOILY, LL. L. Avocat ROBERVAL P. Q.

Dr H. D. Brassard, M. D., Médecin-Chirurgien, ROBERVAL P. Q.

ERROL LINDSAY, Notaire, ROBERVAL P. Q.

TH. LS BERGERON, LL. L., Avocat, ROBERVAL P. Q.

J. S. N. TURCOTTE, M. P. P., Notaire, NORMANDIN P. Q.

TERRES A VENDRE

Simon Lapointe, C. E. Antonio Langlais, LL. L. B. Boissonneault, LL. L. LAPOINTE, LANGLAIS & BOISSONNEAULT Avocats ROBERVAL, QUE.

COME L. A. MORISSET Notaire ROBERVAL

Dr. EG. LEMIEUX, M. D. MEDECIN-CHIRURGIEN ROBERVAL

PERCY MARTIN AVOCAT ST-FELICIEN

Carte Commerciale

ALPHONSE BRASSARD, Commerçant de chevaux, ROBERVAL P. Q.

LA BANQUE NATIONALE

(FONDEE EN 1869)

Capital Autorisé \$5,000,000 Capital Payé 2,000,000 Réserves 2,000,000

Nous payons l'intérêt aux déposants 2 FOIS L'AN

A NOS 235 BUREAUX

Nous acceptons des DEPOTS DE \$1.00 et plus.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair par tous.

NOTRE BUREAU DE PARIS, (FRANCE) 14, Rue Auber, offre des avantages exceptionnels au PUBLIC VOYAGEUR.

Les versements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, AU PLUS BAS TAUX.

Succursales à Chicoutimi, Roberval, Bagotville, St-Félicien, Bassin Chicoutimi, Jonquières, Métabetchouan, St-Joseph d'Alma, Hébertville Station, Chambord, Saint-Gédéon.

SUN INSURANCE OFFICE

Cie fondée en 1710

BUREAU CHEF, Londres, Angleterre.

La plus vieille Cie d'assurance au monde.

Bureau principal au Canada.

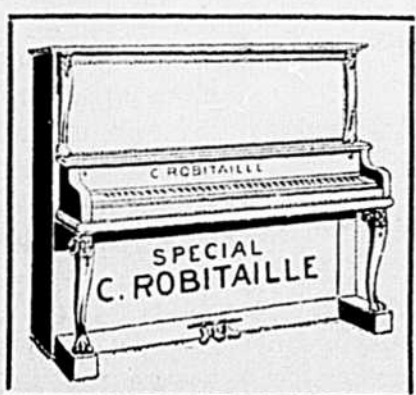
15 Wellington St. E., Toronto, Ontario.

LYMAN ROOT, Gérant

CHS. N. DUMAIS, Agent.

Un véritable meuble d'art à un prix raisonnable

Un Piano Canadien, manufacturé par des Canadiens, vendu par des Canadiens et acheté par des Canadiens.



Nous avons aussi toujours en mains un assortiment complet de pianos, orgues et machines à coudre.

C. ROBITAILLE, Enr. 320 Rue St-Joseph, QUEBEC.

M. Alfred Grenier, de ROBERVAL, est notre représentant pour les districts du Lac St-Jean et Chicoutimi.

INCORPORÉE 1855 LA BANQUE MOLSONS CAPITAL ET FONDS DE RESERVE - - \$ 8,000,000 98 SUCCURSALES AU CANADA Toutes affaires de banque transigées LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRE MANDATS D'ARGENT DEPARTEMENT D'EPARGNE Le plus haut taux d'intérêt alloué. Succursale de Roberval, P. Q. E. BARNARD, GERANT.

Les douleurs Rhumatismales Elles peuvent être soulagées en quelques jours en prenant 30 gouttes de Sirop Curatif de la Mère Bigel après les repas et en vous couchant. Il dissout la chaux et les acides amassés dans les joints et les muscles afin qu'ils puissent être facilement rejetés. Le SIROP SEIGEL connu aussi comme "Extrait de Rares" ne contient pas de drogues ni autres ingrédients violents pour tuer ou enrouler les douleurs rhumatismales ou du lumbago, mais il en fait disparaître la cause. Dans les pharmacies, bouteilles de 50c. et \$1.00.

PHARMACIE CONSTANTIN

Renommée par la qualité et le bas prix de ses marchandises.

Remèdes brevetés --- Médicaments variés.

Grande variété d'articles de toilette.

Les meilleurs parfums.

Adressez toute correspondance à ROBERVAL.

J. E. POTVIN

Roberval

Epicier en gros et en détail

Achetant directement des producteurs.

VEND :

Grains, Provisions, Epicerie de Choix a un prix défiant toute compétition.



E. ARTHUR RINFRET

Marchand-General

ROBERVAL

SPECIALITE :

FARINE, GRAINS, PROVISIONS

Grains et Graines de semence

Assortiment complet de Chaussures

Fournitures Générales pour constructions.

Gazoline filtrée.

ASSURANCE-VIE

La New-York Life Ins. Company New-York

La plus ancienne compagnie d'assurance de vie

Je suis toujours à votre disposition.

JOSEPH GIGUERE, Agent HERBERTVILLE STATION

A VENDRE

Deux fermes à St-François-de-Sales, bien situées et en bon état. Prix raisonnable et conditions faciles.

S'adresser à

J. O. Lacroix, marchand St-François de Sales, Lac St-Jean.

ATTENTION

VOICI LE PRINTEMPS : Tout votre intérêt sera de lire la semaine prochaine, dans cet espace, l'annonce de :

J. L. BOLDOC

Téléphone : Centre

HORLOGER-BIJOUTIER ROBERVAL

AVIS

"Compagnie d'Aqueduc Hébertville St-Bruno".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-quatrième jour de décembre 1917, constituant en corporation MM. Horace Lippé, notaire ; Joseph-Allyre Roy, ingénieur-civil ; Lucien Bernier, agent ; Albertine Hudon, sténo-dactylographe ; Armand Gauthier, comptable, tous de Montréal, dans les buts suivants :

1. Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent, entreprendre, construire, exécuter, acquérir, maintenir tous travaux d'utilité publique ; acquérir de toute corporation, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie d'iceux, indivisibles d'iceux, les vendre ou autrement en disposer ;

2. Conformément au chapitre 51 de la Loi George V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations ou débiteures ses biens mobiliers ou immobiliers présents ou futurs qu'elle possèdera dans la province ;

3. Emettre et céder comme acquittées et non appelables les ou des actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie ;

4. Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer ;

5. S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies ;

6. L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de "Compagnie d'A-

queduc Hébertville-Saint-Bruno", avec un capital social de quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en deux mille quatre cent cinquante (2,450) actions de vingt piastres (\$20) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Hébertville-Station, dans le comté du Lac-Saint-Jean.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de décembre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, 23-2-2 C.-J. SIMARD.

"Compagnie d'Aqueduc Hébertville-St-Bruno".

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, bearing date the twenty-fourth day of December, 1917, incorporating Horace Lippé, notary ; Joseph-Allyre Roy, civil engineer ; Lucien Bernier, agent ; Albertine Hudon, stenographer ; Armand Gauthier, accountant, for the following purposes :

To manufacture, trade in, exploit, as principal or agent, undertake, construct, execute, acquire, maintain all works of public utility ; to acquire from any corporation, company, association for person any privileges, licenses or immunities, rights and property, securities and affects, or divided or undivided parts thereof, sell or otherwise dispose of same ;

Pursuant to chapter 51 of the George V, Québec, to hypothecate, mortgage or pledge any property, moveable or immovable, present or future, which it may own in the Province ;

To issue and allot as fully paid up and non-assessable, shares, bonds or other securities of the company in full or part payment of acquisitions of the company or for services rendered or to be rendered to the company ;

To subscribe for, receive in payment or security, acquire and own shares and other securities of other

companies and to dispose of same ; To amalgamate or unite with other companies ;

The enumeration of the powers granted herein shall not be construed as excluding those conferred by law to this company, under the name of "Compagnie d'Aqueduc Hébertville-St-Bruno", with a capital stock of forty-nine thousand dollars (\$49,000.00), divided into two thousand four hundred and fifty (2,450) shares of twenty dollars (\$20.00) each.

The principal place of business of the corporation, will be at Hébertville Station, in the county of Lake Saint-John.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this twenty-fourth day of December, 1917.

C.-J. SIMARD, Assistant Provincial Secretary.

A VENDRE

Excellent poste de magasin dans une des plus belles paroisses du Lac St-Jean, avec \$5000. à \$8000.00 de stock. Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau du "COLON", Roberval.

Viande ! Viande !

Nous sommes acheteurs de lards et de volailles, régulièrement, si vous en avez à offrir, veuillez vous adresser à nos magasins de CHICOUTIMI ou de ROBERVAL.

J. B. RENAUD & Cie Inc.

Veaux ! Veaux !

Nous achetons tous les veaux de un jour et plus S'adresser à : ETAI, ROBERVAL.

"LE COLON", est le meilleur médium de publicité pour les marchands

THE NORTHERN ASSURANCE CO., LIMITED OF ENGLAND

"Strong as the Strongest"

Fonds accumulés 1914, \$41,615,000.

Bureau chef au Canada

88, Notre-Dame St. West.

MONTREAL.

G. E. MOBERLY, Gérant

CHS. N. DUMAIS, Agent, Roberval.

Règlement prompt et libéral en cas de perte.

FARINE ! FARINE !

SON BLE-D'INDE AVOINE A Vendre a bas prix chez Joseph Cossette Boulanger ROBERVAL

A VENDRE

Emplacement avec boutique dans la ville de Roberval BON POSTE D'AFFAIRES BOUTIQUE PARFAITEMENT OUTILLÉE Moteur à essence, Raboteuse mécanique, machine à tenons, etc., etc.

Il serait facile et payant d'y ajouter un carrosse avec banc-de-scie

Excellentes conditions pour un acheteur prompt et sérieux

S'adresser à

J. A. OUELLET ROBERVAL P. O.

Cultivateurs abonnez-vous au "COLON"

Dernière création.

Cultivateurs



N'allez pas confier votre grain à la terre sans être bien sûr que vous en retirerez profit.

Vous pourrez compter sur un bon résultat si votre sol possède les éléments nécessaires à la croissance des plantes ;

Mais votre terre est-elle acide, froide, mal égouttée, etc., vous vous exposez à perdre le fruit de votre travail.

Pour obvier à un tel inconvénient

Que faut-il faire ?

Épandre, dès ce printemps, une bonne couche de "CALCO" sur votre labour, et après un bon hersage, ensemençer : soyez sans inquiétude, les propriétés tout à fait particulières de cet amendement protégeront votre semence et la récolte sera abondante.

Un simple ESSAI vous convaincra de nos avancés.

Deschambault Quarry

Corporation,

52 rue St.-Paul, QUEBEC.

Extrait d'analyses	
Chimique :	
Carbonate de Calcium	98.41%
Insoluble dans l'acide (sable, argile)	.66%
Oxyde de fer et alumine	.80%
Carbonate de magnésium	.13%
100.00%	
Physique :	
Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce	99.59%

FEUILLETON DU "COLON"

NOTRE FRONTIERE

ROMAN POPULAIRE PAR PAULIN COMTAT

No. 13

Dans les dernières clartés du crépuscule, on voyait, du point où Jacques se tenait avec le commandant, le groupe si cruellement attentif, les luciers rapides qui ponceaient nos lignes et les positions ennemies, les petits panaches blancs des obus éclatant avec une détonation sèche suivie du sifflement sinistre des éclats déchirant l'air. Malgré nos pertes nous tirions toujours.

Pendant tout ce temps-là, nos fantassins, sortant du fond du ravin qui les abritait avaient progressé par bonds, en tirailleurs ; ils se dissimulaient derrière tous les obstacles du sol, arbres, haies, rochers, fossés, et, à chaque arrêt, tiraient des coups de fusil. Mais cette marche en avant fut très lente, à

cause de la résistance acharnée qu'opposaient les Allemands.

La nuit vint arrêter les hostilités ; les deux canons épuisés cessèrent le feu ; une trêve tacite intervint, chacun se replia sur ses premières positions.

Nous allons recommencer demain, dit à Jacques le commandant en parcourant les batteries ; nous ne céderons pas. Nos avions nous ont enfin rejoint et nous seront d'un grand aide. Malheureusement, mon pauvre groupe est bien éprouvé. Voyez, la première batterie n'a plus d'officiers ! Aussi vais-je me passer de vous demain. Vous me rendrez plus de services en prenant le commandement de la première section ; le lieutenant Julat commèdera la batterie. Vous

pouvez prendre votre poste et réorganiser votre personnel.

IX

Lauderet parvint à la première batterie en même temps que les brancardiers venant ramasser les blessés et les morts. On entendait des gémissements, des cris plaintifs ; des hommes appelant leur mère, d'autres pleuraient. Jacques eut un sursaut en butant, dans la demi-obscurité, contre un corps étendu. Près des canons, les hommes, fous du fracas de la mitraille, les yeux hagards, étaient assis les uns près des autres. Les attelages arrivèrent au pas ; dans la lumière incertaine, on aperçut les canons aux avant-trains, et le groupe alla se reformer dans une terre labourée, en arrière de la position. Quand les chevaux dételés eurent reçu leurs rations, des hommes, exténués, n'ayant pas même la force de manger, s'allongèrent sur le sol et s'endormirent d'un sommeil pesant.

Jacques aperçut deux soldats occupés à bander le bras d'un trouillieux ; ce bras pendait lamentablement, le sang ruisselait jusqu'à terre. Lauderet s'approcha.

Il faut aller à l'ambulance, mon ami, on vous soignera.

L'homme le regarda, l'œil farouche et méfiant. Il secoua la tête en signe de dénégation, et dit lentement :

Je ne veux pas y aller, on m'amputerait ! J'aime mieux rester ici ! Jacques le contempla, stupéfait, et le crut fou.

Sur ces entrefaites arriva le lieutenant Julat, qui venait prendre le commandement de la batterie.

Ah ! c'est vous, Lauderet, dit-il ; nous allons travailler ensemble. Veuillez prévenir le maréchal des logis Bourgeois, qui remplit les fonctions de chef de la deuxième section, qu'à 2 heures du matin nous leverons au pas. Jusque-là, vous êtes libre ; assurez-vous que vos coffres soient approvisionnés en munitions.

Julat s'éloigna ; Jacques s'achemina vers le parc où le sous-chef artificier s'occupait à garnir les caissons avec des obus. Les lourds projectiles heurtaient les parois métalliques, qui résonnaient sous les coups. A ce moment, il aperçut le vague-mestre qui venait vers lui.

J'ai une lettre pour vous, mon lieutenant, lui dit le sous-officier en lui tendant une enveloppe portant l'écriture de M. Nardin.

Un peu plus loin, au milieu d'un petit groupe de soldats, Jacques vit la cantinière qui, à la lueur de la lanterne de sa voiture, distribuait du vin et du café. Il s'approcha de la lumière pour lire la lettre qu'il venait de recevoir :

Paris, le juillet 1917

Mon cher enfant, On ces lignes vous trouveront-elles ? Je souhaite que vous les receviez sans retard, car elles vous apportent une grande nouvelle. Grâce à vous, mon cher Jacques, grâce à vos expériences, j'ai pu mettre au point votre découverte sur la transmission de l'électricité, et j'en ai trouvé une application providentielle. Grâce à vous, la France est, à l'heure actuelle, dotée d'un engin d'une puissance et d'une sécurité si évidentes que notre victoire sur nos ennemis me paraît assurée. Voici quelle expérience j'ai pu réaliser : le principe vous en est certainement connu ; c'est le coup de poing électrique. Vous savez n'est-

ce pas, en quoi consiste cet appareil dont se servent les mineurs : on profite du courant intense et instantané qui se produit au moment où l'on coupe un contact électrique, de ce courant qu'on appelle : extra-courant de rupture, pour produire au bout des deux fils qui partent de l'appareil une étincelle capable de mettre le feu à la charge d'explosifs placés et bourrés dans le trou de mine où plongent les deux fils.

Ce qui se faisait depuis longtemps avec des conducteurs métalliques, je suis parvenu, en me basant sur vos études, à le produire sans le secours d'aucun fil. Cette nouvelle manifestation des ondes hertziennes est évidemment la plus importante de toutes, puisqu'elle va donner à notre patrie la certitude de la victoire. Pour produire l'étincelle à distance, nous n'avons désormais plus besoin de conducteurs de cuivre ; il suffit que, sur le trajet de l'onde électrique, se trouvent deux corps métalliques de nature différente ; l'éclat émis par l'appareil les pénètre, et si l'on change la direction de l'onde, au

moment où les masses de métal sortent du chams d'action faisceau, l'extra-courant de rupture provoque l'étincelle. J'ai pu concentrer assez l'onde émise pour produire, à plusieurs centaines de mètres, une étincelle entre la douille du cuivre qui contient l'amorce au fulminate de la cartouche et le projectile lui-même. Fort de ce résultat, j'ai sollicité une entrevue du ministre de la Guerre ; une Commission a été nommée devant laquelle j'ai répété mes expériences. Les assistants ont été stupéfaits ; j'ai fait, sous leurs yeux, exploser une cartouche, et j'ai prouvé que je pourrais tout aussi bien faire sauter de même un caisson plein d'obus. Le ministre veut que je poursuive immédiatement ces essais pour arriver à obtenir des résultats à deux ou trois mille mètres, c'est-à-dire aux distances courantes de tir. Mais il faut construire des appareils, et j'ai dit au ministre que je me chargerais bien volontiers de ce travail, mais qu'il fallait que vous m'aidiez. Vous avez plus d'habitude que moi pour toutes ces questions de mécanique, et puis, il y aura beaucoup

A Suivre

NOTULES

M. l'abbé Emile Tremblay est allé passer une quinzaine de jours dans sa famille, à Chicoutimi.

C'est faux

Pour répondre à certains bruits qui courent, M. Wilfrid Néron tient à faire savoir qu'il n'est pas détective et qu'il n'a pas d'affaire avec le service militaire d'aucune façon, ni à Roberval ni ailleurs.

Annonce payée.

L'hon. Juge L. N. Duplessis est actuellement à Roberval, pour présider le terme de la Cour.

M. et Mme Alcide Lapointe, de St-Félicien, étaient de passage en ville, mardi.

Mlle Annette LaRue, de St-Félicien, a passé quelques jours en ville, chez M. Ed. Boily.

Nous sommes heureux d'apprendre le retour de Mme P. A. Proulx, qui a dû subir une opération à l'Hôtel-Dieu, de Québec. Nous souhaitons à Mme Proulx un prompt et complet rétablissement.

Mme F. X. Lamontagne, de la Tuque, passe quelque temps en ville, chez sa soeur, Mme François Beaulieu.

M. Adélar Tremblay, agent d'assurance, de Chicoutimi, était au "Château" mardi.

M. le dentiste Philippe Coutu, de Chicoutimi, était au "Château", ces jours derniers.

M. le magistrat R. Bergeron, est revenu d'un voyage d'affaire à Chicoutimi.

M. Elzéar Dufour, de St-Jérôme, était en ville ces jours derniers.

M. W. Jos Tremblay, de Québec, est arrivé en ville mardi.

Mlle Georgette Ouellet, de cette ville, est revenue hier, d'une promenade de quelques jours à St-Jérôme.

M. et Mme J. Adélar Gagnon, de cette ville, ont passé le jour de Pâques à Chicoutimi, chez le Dr Riverin, père de Mme Gagnon.

Mme Leblanc, de Jonquières, est actuellement en visite chez MM. A. Levesque, et T. Garant.

M. et Mme J. Ernest Tremblay, de cette ville, ont passé

le jour de Pâques à St-Jérôme. Mme Tremblay est revenue hier, avec ses enfants.

Mlle Marie-Joseph Audet, de cette ville, est partie mardi pour une promenade de quelques jours à Val-Jalbert.

M. et Mme J. J. Gauthier, de cette ville, sont allés à Hébertville le jour de Pâques.

M. Welly Gagné, de cette ville, est revenu mardi d'une promenade à la Grande-Baie.

Mlles Anna-Marie Bilodeau et Eugénie Harvey, sont actuellement en promenade à Jonquières, chez Mme Thomas Noël.

Mme F. X. Laroche, de St-Prime, est en ville.

M. F. X. Laroche, de St-Prime, est parti dimanche pour un voyage d'affaires à Québec et Montréal.

M. et Mme Errol Lindsay, de cette ville, sont revenus



Acte du Service Militaire

Important avis à tous

LES HOMMES EXEMPTES

et au public en général.

L'EXAMEN d'un très grand nombre de cas d'exemption se rapportant à la Classe I, sous l'empire de l'Acte du Service Militaire, a révélé, comme il était inévitable, que, en conséquence de fausses déclarations et d'obstacles opposés à l'investigation, l'exemption a été accordée à plusieurs individus dont la place serait à l'armée.

Le gouvernement n'a pas l'intention de permettre à ces hommes d'échapper indéfiniment l'obligation de faire leur part pour la défense militaire du pays et des idéals pour lesquels nous combattons. Une semblable tolérance serait contraire à l'esprit de la Loi Militaire et causerait une grave injustice aux hommes de la deuxième Classe, qui seraient nécessairement appelés pour prendre leurs places.

Exemptions non motivées

Le gouvernement se propose donc d'examiner avec soin toutes les exemptions accordées jusqu'ici, afin de séparer celles qui ont été accordées pour de faux ou insuffisants motifs de celles qui sont bien fondées.

A cette fin, les différents registraires nommés sous l'empire de l'Acte du Service Militaire ont reçu instruction d'adresser des formulaires portant des séries de questions à tous les hommes exemptés, qui devront remplir correctement les formulaires et les retourner promptement au registraire, à défaut de quoi leur exemption sera révoquée.

Les hommes exemptés qui ont changé de domicile

Il est donc important que, dans leur propre intérêt, tous les hommes exemptés qui ont changé de domicile sans en avertir le registraire, lui fassent connaître immédiatement leur nouvelle adresse. Les règlements obligent les hommes exemptés à informer le registraire de tout changement de domicile, de sorte que ceux qui, pour ne s'être pas conformés à cette règle, ne recevraient pas les questions, seront traités de la même manière que s'ils refusaient d'y répondre après les avoir reçues.

Le concours des citoyens

Dans beaucoup de cas, des renseignements fournis par des particuliers ont eu pour effet de faire annuler des exemptions obtenues sous de faux prétextes. Le public est invité à coopérer davantage de cette manière avec les autorités. Le gouvernement croit que c'est le devoir de tous les loyaux citoyens, non seulement envers le pays, mais envers les hommes qui sont au front, d'aider de cette manière à obtenir des renforts en conformité de la loi et de la justice. Toute communication de cette nature sera considérée comme strictement confidentielle et servira de point de départ à une enquête approfondie.

CHARLES J. DOHERTY,
Ministre de la Justice

Adresser toute lettre à M. Antoine Gobeil, C.R., Député registraire, sous l'Empire de l'Acte du Service Militaire, Québec, Qué.

VENTE EXCEPTIONNELLE

AU MAGASIN

J. B. DUMONT,

ROBERVAL.

Pour un mois seulement à partir de lundi 25 mars.
\$15000.00 de stock sera vendu de 25 à 40 p. c. de réduction.

Et en plus, je rembourserai les billets de chars aller et retour pour St-Félicien, Val-Jalbert et Chambord à toutes personnes faisant un achat de \$20.00 en marchandises.
Remarquez bien les prix de quelques lignes afin de vous donner une idée du reste.

Groceries		Hardes Faites pour Hommes	
Sucre Granulé par 5 lbs à	8c 3/4	Complets en très bon tweed	
Saindoux 1ère qualité la lb	25c	valant \$13.00 pour	\$ 7.90
Sirop de choix le gallon	90c	Complets vécuma noir prix rég. 18. pour	13.75
Thé bouquet 80c pour	58c	Complets serge tout laine au cheviot	19.75
Poivre 1ère qualité la lb	24c	prix \$25.00 pour	
Fleur à pâtisseries sac de 10 lbs	62c	Même réduction sera faite dans les habits de garçons.	
Sirop Lambert	22c		
Planches à laver	26c		
Bottines en veau français pour hommes	\$5.00	pour	\$3.60
" " semelle Noelin	\$8.00	pour	\$5.90

J'ai un grand assortiment de manteaux, costumes, et d'étoffes de tous les patrons à des prix très bas.
Aussi un grand choix de chapeaux, chemises, cravates et gants pour hommes.
Profitez de cette bonne occasion si vous voulez épargner des piastres.

A VENDRE

Un système de tenue de livres "McCahey account registers", contenant quatre cents comptes.

Aussi, une machine automobile "FORD". Le tout à très bonnes conditions.

S'adresser à
T. J. Brassard,
Roberval.

AVIS

Province de Québec :
District de Roberval,
No 1132.

Dans la Cour Supérieure : Omer Couture, de l'endroit appelé Fitzpatrick, comté de Champlain, cultivateur, demandeur vs Odilon Couture, Belloni Couture, Damas Couture, Odias Couture et Omer Couture, ci-devant de Mistassini, aujourd'hui tous cinq de lieux inconnus, Elise Couture, de la ville Superior, Wisconsin, l'un des États-Unis d'Amérique, épouse de Louis Brochu, du même lieu, mis en cause, pour autoriser et assister sa dite épouse et aussi personnellement, et Hilaire Couture, de St-Michel de Mistassini, tant en son nom personnel que, lo : en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de feu Joseph Couture, son frère, savoir : Amédée Couture et Virginie Couture 2e ; en sa qualité de créancier de Bélior Couture, l'un des défendeurs ;

défendeurs
Il est ordonné aux défendeurs : Elise Couture, Louis Brochu, Odilon Couture, Belloni Couture, Damas Couture, Odias Couture et Omer Couture de comparaître dans le mois, Roberval, le 9 mars 1918 signé J. A. TREMBLAY, P. C. S.
Vraie copie,
J. A. TREMBLAY, P. C. S.
Ths. Lefebvre, proc. dem.

A VENDRE

Une bonne vache à lait de 4 ans. Une bonne jument de voiture. Un boghei, rubber tire, tout neuf. Une Couveuse et Eleveuse, capacité 200 œufs.

S'adresser à
Horace I. Dumais
Roberval.

A VENDRE

La boulangerie-fromagerie modèle de Normandin, recevant une moyenne de dix mille livres de lait par jour.

Une autre fromagerie de 2500 livres.

Une carrière de granit rouge et gris située à Roberval.

Aussi un bon choix de fermes avec ou sans roulant, à bonnes conditions.

Pour informations, s'adresser à
Du TREMBLAY et DELISLE,
Courtiers en Immeubles,
J. H. Delisle, Gerant,
Roberval, Lac-St-Jean.

A VENDRE

Dumais, un fils baptisé sous les noms de Joseph-Charles-Henri.

Parrain et marraine, M. J. Folsy et Mlle Marie-Jeanne Raymond, tante de l'enfant.

OFFRE SPECIALE

Billet de Chemin de Fer aller et retour payé à toute personne venant des paroisses du haut du Lac St-Jean, et qui achètera pour un montant de \$25.00 ou plus.

Je garantis vous donner satisfaction, je ne vends que pour du comptant, par ce moyen je peux vendre à des prix très bas.

Tout mon stock offert à .80 cts. dans la piastre. Pour .80 cts. vous pouvez acheter pour \$1.00 de marchandises.

Corsets dans toutes les grandeurs de 18 à 36 points.
Corsets lacés en avant, d'autres avec élastiques depuis .50 cts à \$ 4.00.

J'ai un bel assortiment de rideaux à la paire et à la verge, tel que marquise, voile, point dentelle, crêtonne. Toiles de chassis, jaunes et vertes depuis 0.30cts \$1.50.

Venez voir les habits pour hommes et enfants. Habits en serge et en drap noir bleu marin, gris et brun.

Si vous voulez avoir un habit en bonne serge et couleur garantie en voici l'occasion.

Claques pour tous les membres de la famille aux prix les plus bas de la ville.

Etoffes à costumes et et à robes dans les nuances les plus à la mode pour le printemps. Venez nous voir pour votre nouveau costume, et pour les nouvelles bottines que je viens de recevoir.

J. H. LALANCETTE,
MARCHAND GENERAL,
ROBERVAL.

Grains et Graines de Semences

Cultivateurs, ne retardez pas à placer vos commandes pour être sûrs d'avoir des grains et graines de choix et de premier choix.

Notre stock est maintenant au complet, nos prix défient toute compétition et nous sommes 10% et 15% meilleur marché que qui que ce soit.

Nous avons aussi le Plâtre à terre, les fameux engrais Calco et engrais chimiques, les Son, Pain de Lin, Grue, Blé d'Inde, Fleur à veaux, Patée etc.

Nous protégeons le cultivateur contre toute spéculation, venez nous voir pour vous convaincre et vous retourneriez satisfait.

COTE BOIVIN & CIE INC.
ROBERVAL
CHICOUTIMI.

GRANDE VENTE

La Québec Development Co ; Ltd ; a décidé de vendre le 1 Avril 1918 et les jours suivants, la presque totalité du stock qu'elle a aux moulins de Roberval (anciennement Oyamel Company.) comprenant :

Batterie de cuisine de maison et de campements.
Lits en fer, oreillers etc.
Voitures d'été et d'hiver,
Harnais légers, simples et doubles,
Harnais d'ouvrage, simples et doubles,
Sleighs de chantiers, simples et doubles,
Les machineries du moulin à scie,
Les machineries du moulin à géorser,
Hoses de coton et caoutchouc,
Courroies, cuir et caoutchouc,
Poulies, shafts, et supports,
Grément de forge, fer et acier,
Huiles rouges et cylindre,
Chaines d'accomplage, et guys
Cables d'acier et cordages,
Bois de tannage 20 à 25 pds.
Bateaux à vapeur
etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Conditions : — Argent Complant, sur livraison.
Pour toutes informations supplémentaires veuillez vous adresser à

A. G. NAUD,
Bureau ou au moulin,
ROBERVAL.